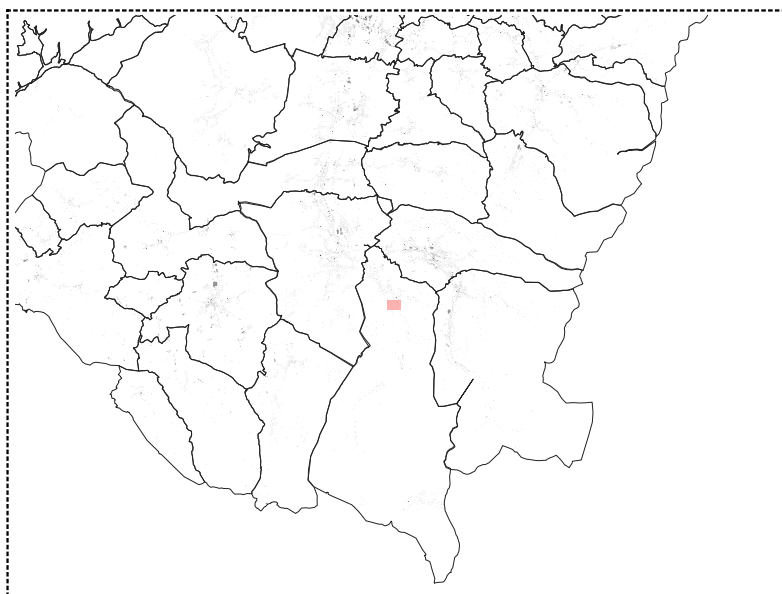
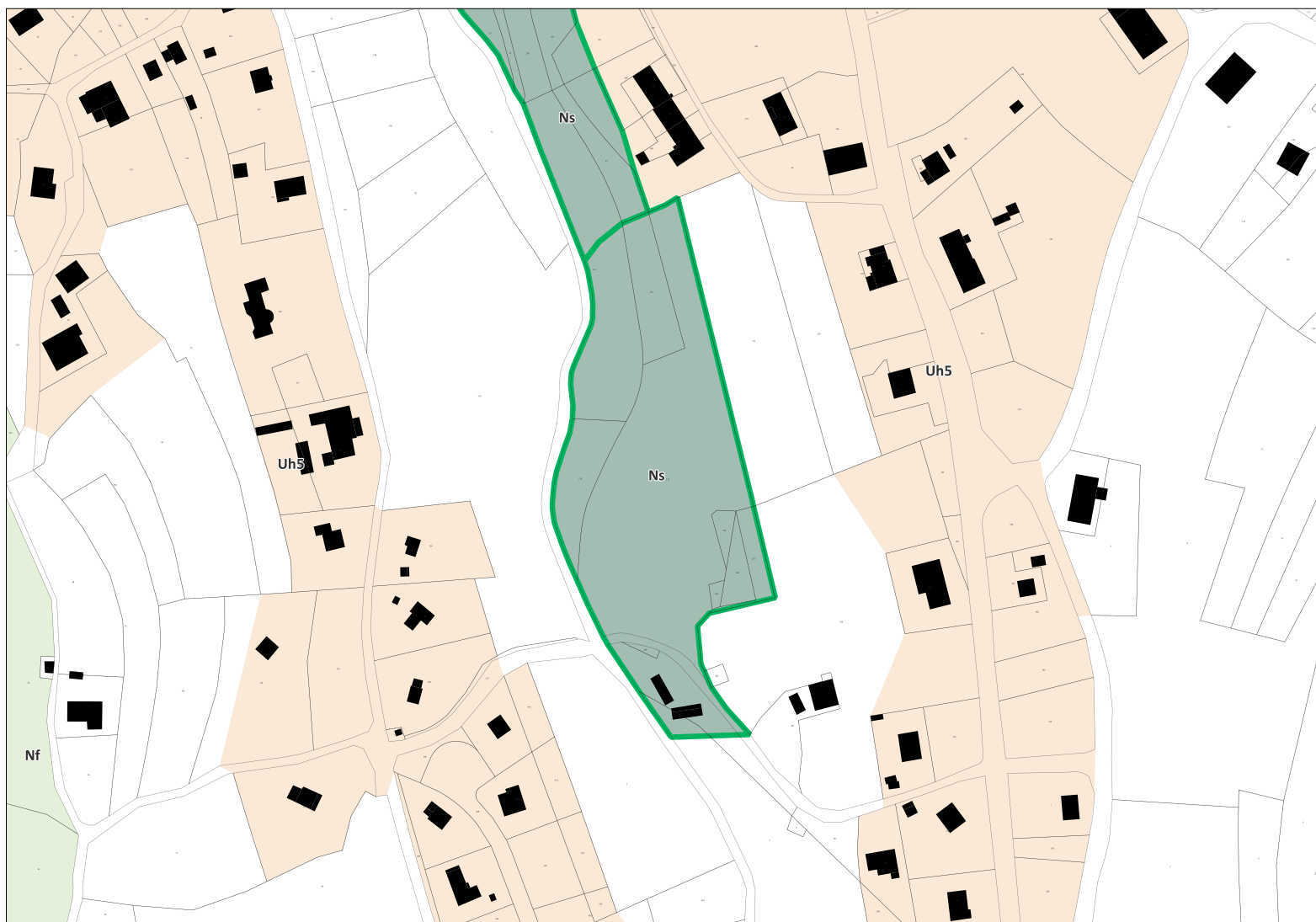




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ns

STECAL : Secteur des équipements de sport et de loisirs avec une densité constructible encadrée

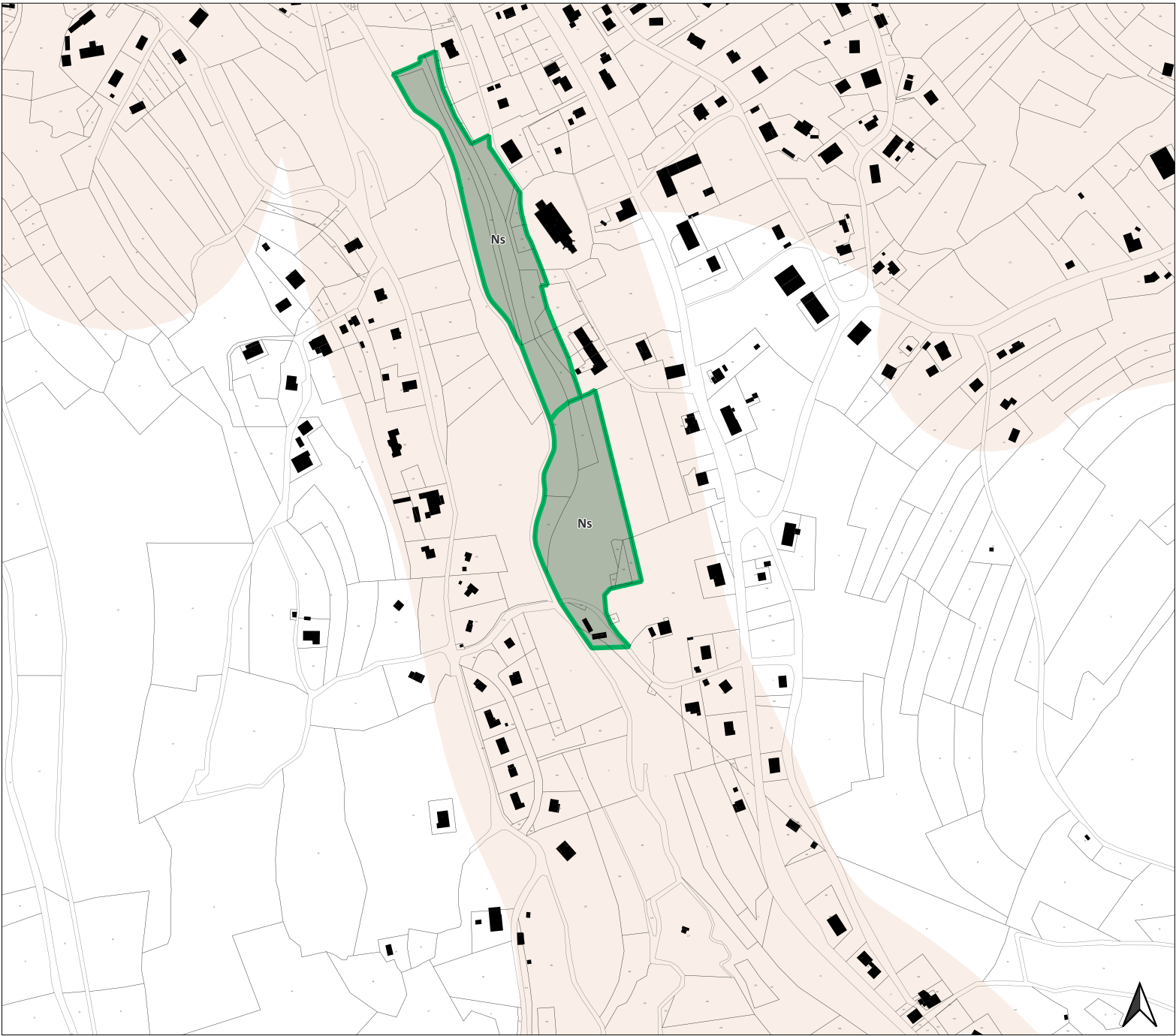
SURFACE (en ha) : 1.32

PROJET : > Site existant

> Public

> Terrain de football avec les vestiaires à rénover





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ns

STECAL : Secteur des équipements de sport et de loisirs avec une densité constructible encadrée

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

CRUE CENTENALE

- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
- Niveaux d'aléa : Fort
- Niveaux d'aléa : Très fort

PPRI DE LA MEURTHE

- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
- Zone rouge : zone d interdiction

ARGILES

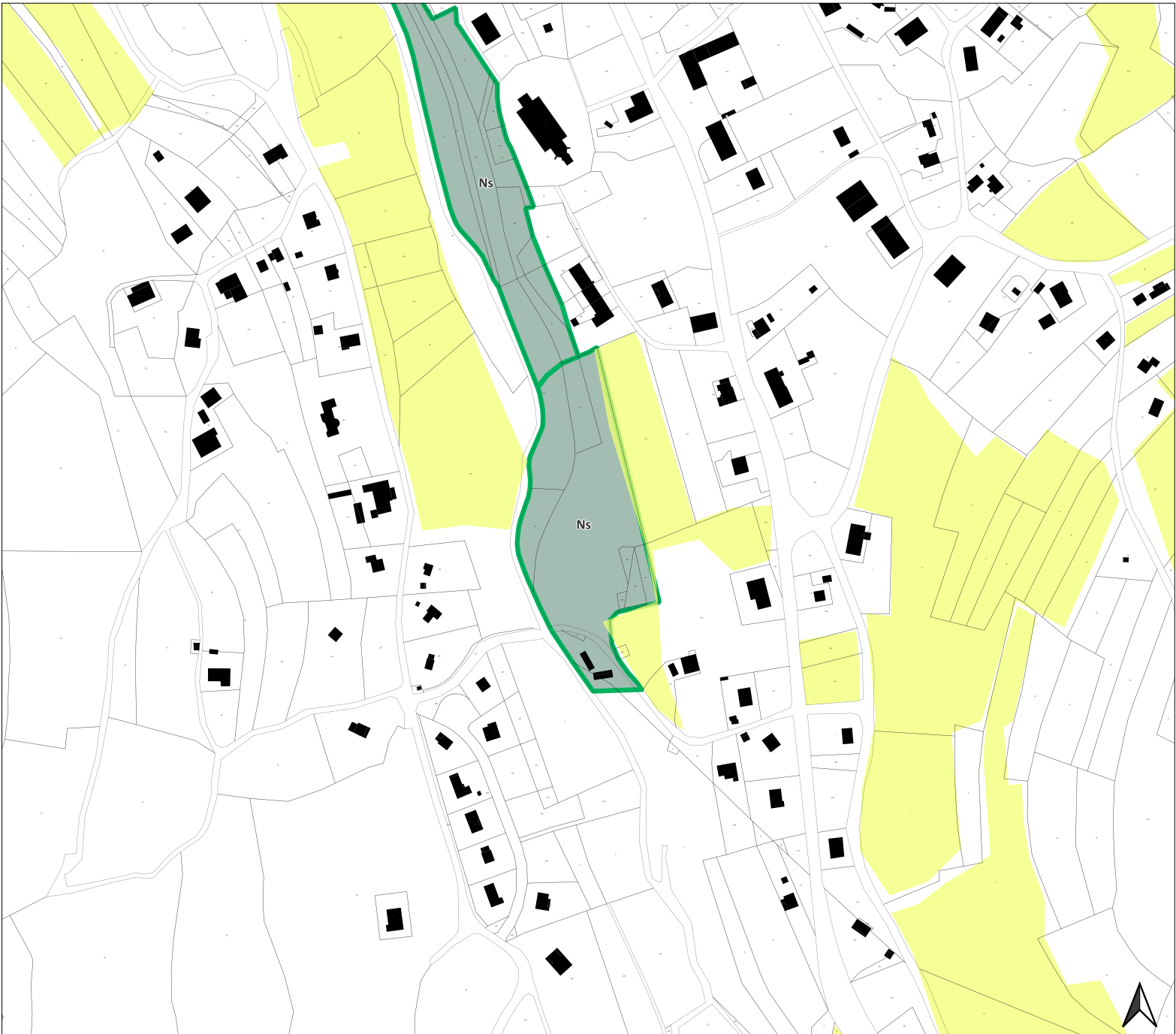
- Faible
- Moyen



ENJEUX : Le secteur est concerné par la ZHE et une ZNIEFF 2. Le site est déjà artificialisé. Aucun impact n'est attendu.



- Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Ns
STECAL : Secteur des équipements de sport et de loisirs avec une densité constructible encadrée
ENJEUX : Le secteur n’a pas d’impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles

Bâtiments agricoles

Périmètre ICPE

Périmètre RSD

Registre Parcellaire Graphique 2022
- Enjeux forestiers

ONF- Forêts Publiques